



Investissement locatif en famille

Par **steph**, le **03/10/2009** à **09:42**

Bonjour,

J aurais voulu savoir s il était de votre compétence de me répondre aux questions suivantes:

Je rachete la maison de ma grand mère avec ma sœur(je précise que je suis marie sous le régime de de la communauté , 2 enfants de 11 et 14 ans et ma sœur est en concubinage avec un enfant de 10 ans) dans le but de faire du locatif

Doit on effectuer 2 actes notarié 50/50 ou 1 seul ?

Doit on acheter en indivision ou créer une SCI?

Doit on faire 2 prêts séparés ou un seul 50/50?

Ma sœur doit elle se pacser ?

Je suis imposable , elle ne l est pas

Cordialement
Stéphane Leroy

Par **jeetendra**, le **03/10/2009** à **10:20**

[fluo]Chambre Départementale des Notaires de Loire Atlantique[/fluo]

119 rue de coulmiers - B.P. 74223 - 44042 Nantes Cedex 1
Tél : 02 40 74 37 16 - Fax: 02 40 29 21 29

Bonjour, il vous faut consulter [fluo]un notaire[/fluo], c'est mieux, contactez la Chambre
Départementale des Notaires de Loire Atlantique pour une consultation, cordialement.

Par **steph**, le **03/10/2009** à **10:26**

je te remercie pour ta reponse